

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 18 (1926)  
**Heft:** 7

**Buchbesprechung:** Bibliographie

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

La caisse du parti accuse un excédent de dépenses de fr. 27,934. Les dépenses totales s'élèvent à fr. 140,317; de cette somme fr. 53,530 reviennent aux imprimés et fr. 42,785 au secrétariat. La fortune du fonds de presse s'est accrue par rapport à l'année précédente de 30,357 francs à fr. 36,423.

**Fédération suisse du logement et de la réforme du logement.** Les 8/9 mai 1926, a eu lieu à Zurich une assemblée de la Fédération suisse du logement et de la réforme du logement. De nombreuses autorités fédérales et cantonales y avaient envoyé des délégués. Des représentants de plusieurs organisations politiques et économiques prirent également part aux délibérations.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, le rapport de gestion et les comptes annuels furent approuvés. Après avoir entendu un exposé du Dr Nägeli (St-Gall), il fut décidé de changer le nom de l'organisation (elle s'appelait précédemment Fédération suisse pour l'encouragement de la construction de maisons d'utilité publique) en Fédération suisse du logement et de la réforme du logement. Ensuite, le médecin de la ville de Berne, Dr Hauswirth, référé sur la législation fédérale concernant la tuberculose et exprima le regret que notamment l'art. 11, litt. b, ait été biffé par le Conseil des Etats, disposition qui prévoyait que les cantons peuvent accorder des subsides pour la transformation de locaux susceptibles de favoriser le développement de la tuberculose, cela pour autant que l'on ne peut exiger en ce moment que le propriétaire prenne les frais de rénovation à sa charge. Il fut déclaré de la part du comité central que l'on demanderait en temps opportun au Conseil national la réintroduction de cette disposition.

Une proposition, tendant à demander que les coopératives de construction de maisons d'utilité publique soient exonérées de l'impôt fédéral sur le timbre, a été acceptée pour examen par le comité central. Le soir, Monsieur Herter, chef des travaux publics de la ville de Zurich, rapporta sur la question des logements de la ville de Zurich. Le dimanche matin, les participants visitèrent en trois groupes de nombreuses colonies de maisons locatives de Zurich et environs.



## Mouvement international

**Internationale des patrons de l'industrie.** A la conférence internationale du travail en 1919, à Washington, fut fondée l'« Internationale des patrons de l'industrie ». L'organisation s'est beaucoup développée depuis et les fédérations patronales de tous les pays, d'Europe lui sont affiliées ainsi que les organisations de l'Afrique du Sud, du Japon et de l'Argentine. La tâche de l'organisation internationale est en première ligne la préparation des tractanda des conférences internationales du travail et l'information des membres sur toutes les questions intéressant les patrons. En qualité d'instances il fut nommé le conseil général, lequel se réunit une fois chaque année, et le comité exécutif, qui se réunit suivant les besoins. La fédération entretient un secrétariat dont le siège est à Bruxelles.

D'après le *Schweiz. Arbeitgeberzeitung*, le conseil général, dans lequel chaque fédération affiliée est représentée par deux délégués, s'est révélé incapable de maintenir un étroit contact. C'est pourquoi depuis 1925, avant chaque séance du conseil général, il est tenu une assemblée des délégués envoyés librement. La première de ces conférences eut lieu en mai 1925 à Stresa, la deuxième au printemps 1926 à Prague. Ces conférences ont pour objet la discussion des questions actuelles et

un échange de vues personnel avec les patrons des autres pays. A la dernière conférence il fut discuté des questions de conseils d'entreprise, des parlements économiques, des vacances ouvrières et des organes d'informations des patrons. Apparemment il n'est pris aucune décision à ces conférences; on ne trouve également rien dans le journal des patrons sur le contenu des délibérations. Après la conférence, il fut offert aux participants l'occasion de visiter des entreprises industrielles.



## Bibliographie

*Les Annales de l'économie collective.* Revue documentaire et d'étude consacrée aux trois formes convergentes de l'économie collective: la gestion publique, la coopération, l'organisation de l'économie. Directeur: Edgar Milhaud, professeur d'économie politique à l'Université de Genève.

Cette revue est indispensable à tout militant ouvrier éclairé voulant défendre utilement les principes économiques qui sont à la base de notre programme social. Il n'est pas de documentation plus objective, plus actuelle, plus complète et plus sûre que celle fournie par les *Annales de l'économie collective*.

D'ailleurs, il suffit de se rappeler qu'Edgard Milhaud est l'homme qui dirigea et mena à chef cette œuvre immense qu'est l'enquête sur la production publiée par le Bureau international du travail et dont le retentissement fut si grand, pour se convaincre de la valeur de sa revue.

Ensuite, d'entente avec l'administration de la revue, des conditions d'abonnement avantageuses ont pu être obtenues en faveur de nos organisations et de leurs membres. Pour tous renseignements concernant ces abonnements spéciaux s'adresser à Ch. Schürch, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Monbijoustrasse 61, Berne.



## Le coût de la vie

(calculé sur la base de l'index fédéral d'entente)

	Index pour l'alimentation, le combustible, le vêtement et le loyer			
	Office fédéral du travail	Offices locaux de statistique		
		Berne	Zurich	St-Gall
1914 Juin . . . . .	100	100	100	100
1916 Moyenne annuelle . . . . .	—	128	126	—
1918 » . . . . .	—	201	197	—
1920 » . . . . .	—	223	223	—
1921 » . . . . .	—	204	203	—
1922 » . . . . .	—	170	169	—
1923 » . . . . .	—	173	168	—
1924 » . . . . .	—	177	171	—
1925 Janvier . . . . .	100	178	173	165
1925 Mars . . . . .	100	178	171	163
1925 Mai . . . . .	168	175	170	161
1925 Juillet . . . . .	168	175	170	163
1925 Septembre . . . . .	168	176	171	163
1925 Novembre . . . . .	167	175	169	162
1926 Janvier . . . . .	166	173	168	160
1926 Février . . . . .	164	172	167	159
1926 Mars . . . . .	163	171	165	158
1926 Avril . . . . .	162	169	165	157
1926 Mai . . . . .	162	169	164	155